

Secrétariat Uniterre

Av. du Grammont 9

1007 Lausanne

Tél : 021 601 74 67

Fax : 021 617 51 75

info@uniterre.ch

www.uniterre.ch

Lausanne, le 22 mars 2011

Concerne : communiqué de presse concernant les récentes décisions de l'interprofession du lait : de la « comm' » rien d'autre !

En date du 18 mars 2011, l'IP lait a publié un communiqué de presse ahurissant au sujet des décisions que l'interprofession a prises le même jour. Uniterre ne peut laisser passer un tel communiqué sans en dénoncer tant la forme que le fond.

L'interprofession nous annonce la bouche en cœur qu'une fois de plus, elle se décide à entreprendre des mesures d'allègement du marché. Pour ce faire, elle puise à nouveau dans le portemonnaie des paysannes et des paysans qui ont pourtant vu leur revenu s'effondrer depuis deux ans (- 20%) alors que l'industrie laitière se porte comme un charme.

Le communiqué annonce que chaque producteur devra contribuer à hauteur de maximum **1 ct par litre** de lait à un nouveau fonds de soutien. Que le producteur ait ou non contribué à la surproduction et au marasme actuels, qu'il produise de lait d'industrie ou du fromage.

Par ailleurs, les producteurs qui auraient contractés des quantités de lait supplémentaires par rapport à l'année laitière 2008/2009, seraient tenus de contribuer à hauteur de **MAXIMUM 4 cts par litre** de lait à ce fonds. Sachant que la motion Aebi proposait une taxe d'un maximum de 30 cts et la motion alternative un maximum de 14 cts on ne peut que constater le manque de volonté à restreindre la surproduction (fermer/serrer les « vannes » en amont par une taxe incitative). **Comment ce « au maximum de 4 cts » doit-il être interprété ?** Est-ce à dire que certains acteurs, par exemple « Arnold » ou « Thurmilch AG » pourraient décider de ne taxer que de 1 ou 2 cts ? Et si oui, pensez-vous réellement que cela aura pour effet de réduire les quantités produites ? Uniterre pense que l'on se retrouvera une fois de plus avec un robinet ouvert de lait et des producteurs qui continueront à payer pour financer le dégagement de la surproduction vers l'étranger... quelle incohérence sociale (même si côté industrie, évidemment, ils ont tout à y gagner : des usines qui tournent à plein régime et de la matière première bon marché et de qualité).

L'IP lait **renonce par ailleurs à taxer l'industrie** et, magnanime, **offre en contre partie un droit de regard accru aux paysans sur la manière dont leur argent est utilisé !** Mais dans quel monde évolue-t-on ? N'est-ce pas la moindre des choses que d'être informés de la manière dont sa contribution est utilisée ? Cette décision

donne **carte blanche** à l'industrie qui semble être ainsi exemptée de toute responsabilité dans la crise laitière actuelle.

Il est de ce fait complètement déplacé d'oser demander la force obligatoire pour ce type de décisions. La force obligatoire, au vu de la manière dont fonctionne l'IP lait et la manière dont certains de ces acteurs se moquent du collège des paysans, doit être attribuée aux producteurs seuls.

Ensuite, le communiqué nous annonce un allègement de 1'400 tonnes des stocks de beurre (estimés à 8'500 tonnes). Ce type de mesure a déjà été pris plusieurs fois ces derniers mois pour la simple et bonne raison que tant que le robinet du lait en amont ne sera pas fermé, **les stocks s'accumuleront** ! On continue donc à faire du dumping sur les marchés étrangers, concurrençant nos collègues européens et mondiaux et on arrose les caisses de l'industrie qui pourra une fois de plus annoncer ses bénéfices.

Pour finir, l'IP lait annonce, dans sa grande générosité, une augmentation du prix **indicatif** du lait de 65 à 68 cts. Première remarque : **peu nombreux sont les producteurs qui touchent 65 cts. L'immense majorité reçoit en moyenne entre 55 et 60 cts par litre de lait ! De plus, cette augmentation n'est prévue que pour le lait du segment A (70 à 80% des quantités), soit que sur une part de la production alors que la retenue de 1 ct a lieu sur l'ensemble des quantités.** Quant au prix du segment B et C, ils n'en parlent pas... comment celui-ci évoluera-t-il ? A n'en pas douter les jeux sont ouverts pour compenser la hausse du prix d'un côté pas une baisse de l'autre ! Que reste-t-il réellement au paysan ? Ceci en sachant de plus que ce prix indicatif, comme démontré plus haut n'a jamais été respecté.

Nous le réaffirmons : si nous voulons maintenir une production laitière décentralisée, avec des exploitations de taille raisonnable, répondant aux attentes de la société, le prix du lait doit être réévalué : et ce prix est de 1 franc/litre, pour couvrir les coûts de production. Depuis 2007, chaque année, plus de 1000 fermes laitières disparaissent en Suisse, et non des moindres ! Il est temps d'agir tant au sein des organisations que dans la rue.

Pour plus d'informations :

(F) Nicolas Bezençon, secrétaire syndicale à Uniterre, n.bezencon@uniterre.ch, 079 574 54 12

(F) Eric Ramseyer, vice président d'Uniterre, mandyram@bluewin.ch, 078 605 65 82

(D-F) Rudi Berli, secrétaire syndical à Uniterre, r.berli@uniterre.ch, 078 707 78 83

(F) Pierre-André Tombez, président d'Uniterre, h.e.p@bluewin.ch, 079 634 54 87